



Personne mal intentionnée

Par **StagiaireRH**, le **16/05/2015** à **01:58**

Bonjour,

Pour résumé, une connaissance ayant de mauvaise intention m'a proposé de prendre sa place de comptable, elle m'a donc "pistonné" pour que je passe l'entretien avec son patron. Suite à mon entretien (positif) elle m'a demandé le salaire qui m'était proposé, je lui ai répondu et il s'est avéré qu'on m'avait proposé 400€ de plus qu'elle.

Suite à cette info, lors de mon premier jour d'essai elle a tout mis en oeuvre pour me décourager. Le lendemain de même elle faisait de son mieux pour me mettre la pression, or je comprenais tout et n'avait pas de soucis particulier pour un deuxième jour de poste.

En fin de journée le patron s'est entretenu avec elle pour avoir son avis sur moi (je savais d'avance qu'elle n'allait pas me faire des éloges), ensuite le patron m'a convoqué et a trouvé un prétexte bidon pour me dégager.

Je pense que le patron étant dans une situation difficile suite au départ de cette personne lui a proposé un salaire plus conséquent et qu'au final c'était le but recherché par celle-ci, et elle m'a "utilisé" pour arriver à ses fins.

Le patron m'a donc dit qu'il allait me payer mes deux jours d'essai plus les indemnités etc... Le problème c'est que la comptable qui m'a pris pour une c** n'a pas pris mon numéro de sécurité sociale, je compte donc me retourner contre l'entreprise car en gros ils m'ont fait travailler au black sans mon accord puisqu'à la base on m'a proposé un CDI.

Est-ce que vous pourriez me donner des conseils?..

Je vous remercie.

Par **P.M.**, le **16/05/2015** à **10:15**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si vous avez signé un contrat de travail prévoyant une période d'essai... Mais prétendre que l'employeur vous a fait travailler sans vous déclarer me semble être une accusation éventuellement infondée si ensuite vous avez une feuille de paie...

Par **StagiaireRH**, le **16/05/2015** à **19:07**

Non justement je n'ai rien signé, lors de l'entretien on en a parlé à l'oral, c'était pour un CDI. Et comme ils n'ont pas pris mon numéro de sécurité social, je me pose des questions.

Par **P.M.**, le **16/05/2015** à **19:17**

Donc déjà sans contrat de travail signé, vous ne pouvez pas avoir de période d'essai et vous êtes présumé en CDI...

L'employeur ne peut donc pas le rompre sans respecter la procédure de licenciement et le motiver, mais il faudrait savoir si vous avez eu la prudence d'exiger un écrit comme quoi vous ne deviez plus revenir travailler...

Par **StagiaireRH**, le **16/05/2015** à **19:58**

Non justement je n'ai rien signé, lors de l'entretien on en a parlé à l'oral, c'était pour un CDI. Et comme ils n'ont pas pris mon numéro de sécurité social, je me pose des questions.

Par **StagiaireRH**, le **16/05/2015** à **20:01**

Merci pour votre réponse.

Non je n'ai rien rédigé du tout... Ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas me garder car ils ont besoin de quelqu'un qui s'y connaît en gestion de paye et je suis partie. C'est tout.

Par **P.M.**, le **16/05/2015** à **20:21**

Ce n'est pas vous qui deviez rédiger mais l'employeur vous confirmer par écrit la rupture...

Par **StagiaireRH**, le **16/05/2015** à **20:59**

Non il ne l'a pas fait...

Par **StagiaireRH**, le **16/05/2015** à **20:59**

Non il ne l'a pas fait...

Par **P.M.**, le **17/05/2015** à **09:10**

Bonjour,

Oui, je l'avais bien compris, il aurait donc fallu l'exiger à moins que vous puissiez encore l'obtenir maintenant ou attendre l'attestation destinée à Pôle Emploi en refusant de signer un contrat antidaté...

Par **StagiaireRH**, le **17/05/2015** à **23:06**

De toute façon je ne souhaite pas travailler dans cette entreprise.

Donc que faut-il que je fasse pour être sûre d'être d'une part déclarée et d'autre part rémunérée???

Par **P.M.**, le **18/05/2015** à **08:47**

Bonjour,

Il ne s'agissait pas de vous obliger à continuer de travailler au sein de l'entreprise ou plutôt d'y être réintégré mais de faire valoir un licenciement abusif ou au moins d'avoir déjà une preuve que vous aviez travaillé dans l'entreprise...

Pour l'instant vous n'en savez rien si vous ne serez pas payée, il conviendrait donc de reprendre contact avec l'employeur pour savoir quand votre solde de tout compte sera prêt...